

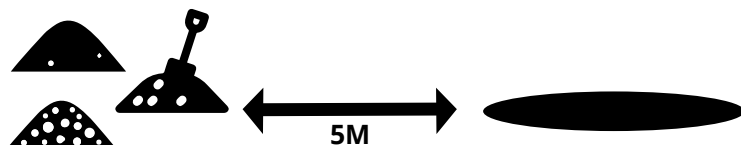
RESTAURATION D'UN SITE MINIER

Photo par Sven Torfinn/IMPACT

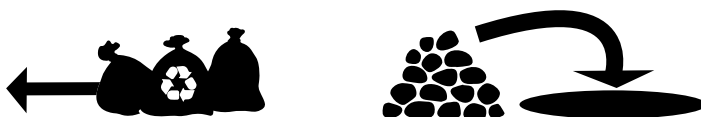
Août 2022

IMPACT
Transformer la gestion des ressources naturelles
Renforcer le pouvoir d'agir des communautés

En partenariat avec
Canada



1. SÉPARER LE SOL : tout sol excavé pendant les opérations minières doit être séparé en **terre de surface**, **sous-sol** et **résidus** miniers. Pendant l'exploitation, constituer trois aires d'amoncellement distinctes, situées à au moins cinq mètres du puits d'extraction, pour éviter la contamination par les eaux pluviales ou l'instabilité. Protégez la terre de surface qui servira à la végétalisation après l'opération minière.



2. NETTOYER LA ZONE : la restauration doit être effectuée à la fin des opérations minières. Ramasser et enlever les résidus. Remettre en place les roches retirées des puits et fosses d'extraction.



3. EMPÊCHER L'EFFONDREMENT : remplir les fosses avec des roches et des pierres. Remplir les puits ouverts de résidus, de morts-terrains et de terre de surface. Si nécessaire, utiliser des excavatrices ou tout autre équipement approprié pour détruire les tunnels et les puits et les remplir de roches et de résidus provenant du processus d'extraction.



4. RESTAURATION TECHNIQUE : après avoir rempli les fosses, puits et tunnels, égaliser la surface à la main ou à l'aide de pelles et de bulldozers. Dans la mesure du possible, la zone de restauration doit retrouver ses dimensions d'origine. En définitive, la surface du terrain doit convenir à son usage final planifié.



5. ENRICHIR LE SOL : après la restauration technique, le terrain doit être recouvert de terre et sable de remblai, puis de terre arable. Différents types d'engrais peuvent servir à amender la couche arable. Les engrais organiques servent surtout à nourrir le sol, car ils se décomposent facilement. Le fumier animal peut être mélangé à la terre végétale.



6. PRÉPARER LE TERRAIN EN FONCTION DE L'UTILISATION PRÉVUE : selon l'utilisation prévue, le terrain peut être remblayé et on peut y planter de la végétation pour en faire une prairie ou une forêt. Il peut également être utilisé à des fins agricoles; on peut aussi en faire un lac ou un réservoir d'eau, ou encore les tunnels souterrains peuvent servir comme lieux de stockage ou être remplis avec des déchets industriels.



7. PLANTER DE LA VÉGÉTATION : il est important de planter des arbres ou des plantes au bon moment de l'année.



8. ARROSER LES PLANTES : la zone préparée pour les arbres et la végétation doit bénéficier d'une humidité suffisante avant et pendant la plantation. Pour ce faire, il faut suivre les directives agroforestières en vigueur dans les différentes régions de la zone visée, telles que suggérées par les autorités et les experts locaux.



9. CLÔTURER ET PROTÉGER LES ZONES RESTAURÉES : après restauration, la zone doit être clôturée pour la protéger des animaux pendant les deux à trois premières années, selon la vitesse de maturation de la végétation. Des matériaux facilement disponibles comme le bois, le treillis soudé et le fil métallique peuvent servir à fabriquer des clôtures.



10. ENTREtenir LES TERRES RESTAURÉES : les zones avec de la végétation doivent être entretenues parfois jusqu'à trois ans. Selon le régime pluviométrique de la région, il faut parfois assurer une humidité adéquate pendant les saisons sèches, réparer les clôtures et, le cas échéant, appliquer des engrais. Si 80 % des arbres et de la végétation qui ont été plantés n'ont pas survécu, il faut planter une seconde fois.

Adapté du projet Sustainable Artisanal Mining (SAM), *Responsible Small-Scale Miners' 10 Steps to Protect the Environment*, Direction suisse du développement et de la coopération (DDC), 2015, <https://asmhub.mn/en/files/download/61510>.